

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-167

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kevin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Service GPEEC	N° 2022-167

Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

I. CABINET DU PRESIDENT

► **Direction de la communication**

- **Suppression du poste (PER09451) Assistant - catégorie B – Filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**
- **Création d'un poste (PER à créer) Attaché de direction catégorie A - Filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux**

La direction de la communication, rattachée au Cabinet du Président, est composée de 23 postes répartis comme suit :

- 11 postes de catégorie A
- 9 postes de catégorie B
- 3 postes de catégorie C

La Direction de la communication externe est notamment garante du déploiement des campagnes de communication et de la diffusion des outils de communication sur l'ensemble du territoire métropolitain. Afin de remplir pleinement cette mission, il convient de développer et structurer les liens avec les communicants et services d'accueil des communes et des pôles territoriaux (PT) en particulier.

Pour cela, il est sollicité une évolution de poste au sein de la direction de la communication, à savoir la suppression du poste d'assistant et la création d'un poste d'attaché de direction. Ce poste d'attaché de direction assurerait l'organisation et l'animation du réseau des communicants et services d'accueil.

Interface entre les chargées de dossiers de la direction de la communication et les contacts au sein de collectivités, il conduira le déploiement des outils de communication au plus près des communes et PT notamment.

Le nouveau schéma des mobilités, des événements tels 1 million d'arbres, l'été métropolitain, la quinzaine de l'égalité, le festival ZZ... nécessitent davantage de relais de proximité pour le bon déroulement des campagnes de communication.

Aussi, il est proposé de transformer le poste d'assistant en catégorie B (filière administrative – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) en attaché de direction en catégorie A (filière administrative – cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Mission éditoriale

- **Ouverture du poste de responsable éditorial, chargé de communication - catégorie A - filière administrative aux non titulaires (PER13116)**

Au regard de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires

II. DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

► Direction des affaires administratives et financières

- **Transformation d'1 poste de responsable du centre finances, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux en 1 poste de référent juridique Système d'information, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux, (PER09150)**

Ce poste sera rattaché au service finances et commande publique qui devient Service finances, commande publique et juridique.

Le service Ressources humaines, juridique et administration générale devient, quant à lui, Service ressources humaines et administration générale.

- **Transfert et évolution d'1 poste d'assistant de direction, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en 1 poste de responsable de centre finances, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER05564)**

Depuis 2016 et la mutualisation du domaine numérique et systèmes d'information, l'activité de la direction des affaires administratives et financières au sein de la DGNSI a évolué et s'est structurée. Ainsi, un travail essentiel de rationalisation des marchés a été réalisé du fait des grands projets de convergence des systèmes d'informations, ce qui a permis de simplifier et sécuriser l'exécution budgétaire.

La situation du centre finances est aujourd'hui stabilisée avec des taux de mandatement très élevés et des délais de paiements inférieurs à 15 jours.

En parallèle, le cadre juridique des systèmes d'information se complexifie, avec des évolutions législatives régulières et des questionnements nouveaux. Les enjeux de la donnée, des chartes d'utilisation et d'usage, de la sécurité, de la propriété intellectuelle sont autant de sujets qui nécessitent une réelle expertise.

Ainsi, pour répondre au mieux aux besoins et enjeux d'aujourd'hui, Il est proposé d'ajuster l'organisation de la Direction des affaires administratives et financiers au sein de la DGNSI.

- **Utilisation du poste de catégorie A de responsable du centre finances pour créer un poste de référent juridique Système d'information**

Du fait du départ à la retraite de la responsable du centre finances au 1er janvier 2022 (poste de catégorie A), il est proposé de faire évoluer les missions de ce poste.

Ce poste serait rattaché au chef de service finances et commande publique avec pour missions principales d'assurer :

- D'une part, un accompagnement et un appui juridique sur les questions du numérique aux équipes de la DGNSI. Les chefs de projets numériques peuvent être confrontés à des questions juridiques qui ont souvent une incidence forte dans le

cadrage du projet, les contraintes à intégrer ou les choix retenus. Ces questions concernent des thématiques diverses et nouvelles (data, sécurité, propriété intellectuelle, réversibilité etc.) avec une réglementation qui se construit et évolue. Disposer d'une ressource interne et au fait des dernières évolutions serait de nature à sécuriser nos projets et à intégrer ces éléments dans nos marchés.

- D'autre part, La formalisation et le suivi des conventionnements, chartes ou autres documents cadres gérés par les équipes de la DGNSI. Afin de veiller au bon respect des règles de confidentialité, de sécurité, d'usage, d'accès aux données et aux applications, de mise à disposition aux différents partenaires de la DGNSI, il apparaît indispensable de cadrer ces relations dans des conventions ou autres documents contractuels. Cela nécessite un suivi de plus en plus complexe mais indispensable.
- Enfin, un suivi des dossiers de co-financements en lien étroit avec les chefs de projet : La DGNSI a une stratégie de recherche active de co-financements pour financer les projets et innovation de demain. La mission consisterait ainsi à intervenir sur l'ensemble de la chaîne : en amont et en prospective dans la recherche de dispositifs proposés aussi bien au niveau local, national qu'international, au niveau de l'élaboration du dossier de candidature en lien étroit avec le service et au niveau plus opérationnel de son suivi financier.

Ce poste aurait ainsi pour vocation de sécuriser l'ensemble des procédures au regard des nouveaux cadre législatifs et réglementaires tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs du numérique.

- **Il est donc proposé de faire évoluer les missions du poste de responsable du centre finances (poste catégorie A) vers un poste de référent juridique SI au sein de la Direction Appui administrative et financière**

Au regard de la spécificité des postes de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

- **Transfert et évolution des missions d'un poste d'assistant de direction de catégorie B de la direction Générale vers un poste de responsable de centre finances**

Le bon fonctionnement du centre finances implique le maintien d'une coordination et d'un appui de proximité intermédiaire entre le chef de services finances, commande publique et l'équipe de 8 gestionnaires comptables.

Ainsi, il est proposé de maintenir la fonction de responsable de centre mais de le faire évoluer en poste de catégorie B avec pour mission :

- Manager l'équipe afin de créer un collectif de travail harmonieux et efficace dans la gestion des pics d'activité ou situations complexes avec une dynamique d'amélioration continue
- Gérer les dossiers ou situations complexes que ce soit d'un point de vue juridique ou financier, avec l'apport d'un appui à l'équipe métier pour transmettre les savoirs et favoriser les montées en compétence
- Harmoniser les procédures comptables pour garantir la qualité du process financier de la DGNSI et réduire au maximum le nombre de rejet
- Mettre en place et mettre à jour un guide des bonnes pratiques comptables tant pour les gestionnaires comptables que pour les chargés de projets de la DGNSI avec un objectif d'amélioration continue.
- Participer au dialogue de gestion avec les directions de la DGNSI pour fluidifier l'exécution comptable et les travaux préparatoires aux étapes budgétaires
- Mettre en place des outils (requêtes et support de formations) pour faciliter l'appropriation des process finances par les acteurs de la DGNSI.

Ce poste de catégorie B permettrait aux gestionnaires comptables de continuer à bénéficier d'un appui de proximité pour répondre aux difficultés rencontrées au quotidien, dans une logique d'amélioration continue et au chef de service de bénéficier d'un relai précieux

Il est donc proposé de transférer un poste vacant de catégorie B d'assistant de direction au niveau de la Direction générale pour créer ce poste de responsable de centre finances rattaché au chef de service finances et commande publique.

► **Direction de la Transformation Numérique**

- Création d'1 poste de directeur de projet plan de transformation mutualisation SI de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Création d'1 poste de chef de projet mutualisation SI métiers de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Création d'1 poste de chef de projet mutualisation SI technique de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Création d'1 poste de directeur de projet architecture applicative et données de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Création d'1 poste d'intervenant de proximité de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints territoriaux

Evolution de l'organisation numérique suite à la confirmation du Cycle 7 de mutualisation du domaine NSI

Dans le cadre de la mutualisation du domaine Numérique et Systèmes d'Information (NSI) par les communes, il a été arrêté, dès l'origine, le principe de construire et de développer un système d'information commun unique, afin de faciliter la sécurisation et la modernisation des administrations tout en optimisant le service rendu aux usagers.

S'agissant de communes souhaitant mutualiser le domaine NSI, cela implique d'étudier puis mettre en œuvre au travers d'un projet, une transition vers le système d'information commun tout en assurant, à compter du transfert des moyens, la gestion récurrente et l'évolution du système d'information de la commune. Ce projet complexe se déroule sur une durée de 24 à 36 mois et nécessite la mobilisation d'expertises ne devant pas fragiliser les plans de transformation engagés et impacter significativement les plans de charge des agents de la DGNSI.

Ainsi, comme cela a été présenté pour le cycle 4 lors du Comité technique du 18 juin 2018, il apparaît nécessaire de prévoir la constitution d'une équipe dédiée. Cette équipe prendra en charge, d'une part, la préparation et le pilotage du plan d'intégration des SI des communes souhaitant mutualiser le domaine Numérique et Systèmes d'Information lors du cycle 7, d'autre part, contribuera à la gestion récurrente et l'évolution du système d'information de la commune.

Pour la mandature en cours, la mutualisation du domaine NSI se déroulera sur un cycle unique, celui du cycle 7.

Les communes d'Eysines et Martignas-sur-Jalle avaient témoigné dès 2021 de leurs volontés d'étudier la mutualisation de ce domaine. Les échanges sont aujourd'hui avancés avec ces deux communes pour une validation sur les mois de février et mars.

En parallèle, une adaptation des modalités de financement de la mutualisation pour les communes de petites tailles (moins de 4000 habitants) et certaines communes de moins de 10.000 habitants sera soumis au vote du conseil métropolitain le 28 janvier 2022. L'adoption de ce mécanisme ainsi que des premiers échanges avec l'exécutif de ces communes laissent à penser une mutualisation du domaine NSI pour certaines d'entre elles lors du cycle 7.

Le planning contraint du cycle 7 implique de mobiliser une équipe dédiée dès juin à septembre 2022 pour lancer la phase de mise en œuvre de la mutualisation et préparer le transfert des moyens au 1^{er} janvier 2023.

Comme cela a été le cas lors du cycle 4, les agents de cette équipe dédiée seront regroupés au sein du service pilotage plan de transformation mutualisation de la Direction de la Transformation Numérique. Puis, à l'issue de cette période d'intégration des nouveaux SI,

les postes pourront être repositionnés au sein de la DGNSI en fonction des nouveaux besoins.

Ainsi, il est proposé de :

- créer par anticipation cinq postes : Un poste de directeur de projet plan de transformation mutualisation SI de catégorie A, un poste de chef de projet mutualisation SI métiers de catégorie A, un poste de chef de projet mutualisation SI technique de catégorie A, un poste de directeur de projet architecture applicative et données de catégorie A et un poste d'intervenant de proximité de catégorie C au sein du service pilotage plan de transformation mutualisation de la Direction de la Transformation Numérique.

Au regard de la spécificité de ces postes et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

Ces créations de postes permettront d'anticiper le lancement des procédures de recrutement. Il s'agit de postes susceptibles d'être vacants en se laissant la possibilité de ne pas donner suite aux recrutements en fonction des décisions des communes au plus tard au 15 mars 2022.

► **Direction des programmes de service à la population**

Au regard de la spécificité technique du poste d'analyste chef de projet (PER05683), catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de recruter des agents non titulaires sur des emplois de catégories B et C lorsque la nature des fonctions ou des besoins le justifie.

III. **DIRECTION GENERALE TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES**

► **Direction des bâtiments**

- **Création d'un poste de catégorie A (grade des ingénieurs/ingénieurs principaux) expert bâtiments immeubles dangereux**

La direction des bâtiments assure pour Bordeaux Métropole et 6 villes (Bordeaux, Bègles, Bruges, Le Taillan Médoc, Pessac et Ambares et Lagrave) l'ensemble de la maintenance et des travaux dans les bâtiments.

Le présent rapport vise à créer un poste de catégorie A pour effectuer les expertises sur les immeubles dangereux ou menaçant ruines.

Lors de la mutualisation, les effectifs transférés pour assurer la mission du traitement des signalements et du suivi des situations d'immeubles menaçant ruines ont été de 2 équivalents temps plein (catégorie B, filière technique) directement rattachés au responsable de centre habitat insalubre et périls de la Direction Prévention, et assistés d'un expert bâtiment (grade d'ingénieur) rattaché à la Direction des bâtiments. L'intervention de ce dernier est prépondérante afin d'orienter les différentes procédures à engager. Ce dispositif bénéficie également de l'expertise juridique du service administration générale de la Direction Prévention.

Cette organisation permet de suivre 300 à 350 dossiers annuels.

En raison des effondrements d'immeubles, le nombre de signalements augmente et représente en moyenne 10 signalements hebdomadaires, soit environ 500 dossiers à traiter annuellement, si ce niveau de sollicitation devait perdurer.

Face à cette situation, et considérant les capacités des ressources en présence, il est proposé de créer au sein de la Mission astreintes et immeubles dangereux du Service énergies et maintenance :

- **Un poste d'expert bâtiments « immeubles dangereux », catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grade des ingénieurs et ingénieurs principaux), sera financé par une révision des niveaux de service de la Ville de Bordeaux**

Compte tenu de la spécificité de ce poste, du contexte particulier de rareté du profil recherché (concurrence avec le secteur privé), des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires pour pourvoir ce poste de catégorie A.

► **Direction générale adjointe Patrimoine végétal et biodiversité**

▣▣ **Direction Stratégie et maîtrise d'ouvrage du patrimoine naturel**

Création de 3 postes de catégorie A, filière technique, de chargé d'opérations paysagères

Création d'1 poste de catégorie B, filière technique de technicien chargé d'opérations

Création d'1 poste de chargé de projet, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens, par transformation et transfert d'un poste de chargé de gestion administrative, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs

Ouverture aux non-titulaires du poste de chargé de réalisation de travaux patrimoine arboré (PER13088), cadres d'emplois des techniciens

1.1) **Service Aménagement et expertise - Centre Conception aménagement**

La direction adjointe au directeur général en charge du patrimoine végétal et biodiversité est une direction commune de Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux.

A ce titre, elle est sollicitée pour la mise en œuvre de la politique Bordeaux grandeur Nature qui est structurante pour la nouvelle municipalité. Les projets qui lui sont confiés en conséquence sont en forte croissance tant en nombre qu'en complexité.

A la suite de leur recensement auprès des différents représentants des maîtrises d'ouvrage de la ville, adjoints au maire, maires de quartiers, élus thématiques, de nombreux besoins ont été compilés.

Ils concernent bien entendu la création et le réaménagement des parcs et jardins, mais aussi l'introduction supplémentaire du végétal dans les différents fonciers propriétés de la ville de Bordeaux (places, écoles, terrains de sport, délaissés ...), le plan canicule et le soutien à la politique de résilience alimentaire.

Le plan de charge a été confronté aux possibilités des effectifs existants.

C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer l'équipe de maîtrise d'œuvre interne par :

- **Création de 3 postes de chargé d'opérations paysagères, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grade d'ingénieur et ingénieur principal)**
- **Création d' 1 poste de technicien chargé d'opérations, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens**

Ces postes sont pris en charge par la Ville de Bordeaux au titre de la révision des niveaux de service, deux catégories A en 2022 et 1 catégorie A et 1 catégorie B en 2023.

Compte tenu de la spécificité de ces trois postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires pour pourvoir ces postes

1.2) **Service de l'arbre– Centre ingénierie de l'arbre**

Afin d'améliorer le nombre et la qualité des chantiers et des plantations, il est proposé de :

- **Créer 1 poste de chargé de projet arboricole**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens par transformation et transfert d'un poste vacant de chargé de gestion administrative, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des techniciens, actuellement rattaché au service de coordination et d'appui, Direction ressources, ADG Patrimoine végétal et biodiversité (PER06208)

Par ailleurs, compte-tenu de la spécificité du poste de chargé de réalisation de travaux patrimoine arboré (PER13088), des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

Direction d'exploitation des parcs et jardins – Service Logistique - Centre Production végétale

Le centre production végétale fournit les équipes opérationnelles, en apportant son expertise sur les thématiques de la biodiversité et de la gestion raisonnée, et en appui aux projets d'aménagement et à la politique de gestion des espaces verts définis. Il intervient également auprès des élèves du Lycée Horticole de la Région, en complément des apports pédagogiques fournis dans le cadre des cours.

Afin de favoriser le remplacement des agents sur la partie du monitorat, il est demandé que les 10 agents de productions de catégorie C, filière technique, soit regroupés. La fiche de poste sera ainsi identique pour ces 10 agents avec, en mission spécifique, la partie de moniteur TP.

► Direction générale adjointe prévention et gestion des déchets

Création de 4 postes d'agent d'exploitation polyvalent, catégorie C, filière technique

Création d'1 poste de magasinier polyvalent, catégorie C, filière technique

Suppression d'1 poste d'agent d'exécution entretien sites, catégorie C, filière technique

Création de 2 postes d'agent grutier, catégorie C, filière technique

Ouverture à la filière technique, catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs, du poste de directeur ressources, aujourd'hui ouvert uniquement à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés.

1) Direction exploitation

1.1) Centre matériels et sites

Afin d'optimiser la collecte dans l'hypercentre de Bordeaux, l'action 3 du plan déchets 2016-2020 prévoyait notamment l'adaptation de la pré-collecte par la recherche de locaux en location dans le cadre des opérations de rénovation d'immeubles collectifs afin de permettre le regroupement des bacs. L'enjeu était la résorption des poubelles s'accumulant sur la chaussée source d'insalubrité et de mauvaises conditions de collecte pour les équipages de la collecte et de la propreté.

Aujourd'hui 11 locaux de pré-collecte sont en service et 2 autres sont en projet.

L'entretien et le suivi de ces locaux sont assurés par 4 agents inaptes à la collecte, ces agents ayant également en charge la gestion et la livraison des bacs destinés aux voies en travaux et aux dotations ponctuelles diurnes.

La direction générale adjointe prévention et gestion des déchets souhaite donc aujourd'hui formaliser ces activités qui répondent à un besoin permanent au sein de son organisation.

Il est donc nécessaire de créer :

- **4 postes d'agent d'exploitation polyvalent, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
Ces postes seront directement rattachés au responsable du Centre matériels et sites.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, un agent d'exécution entretien site s'est vu confier des missions de magasinier en soutien du seul agent titulaire en poste sur Eysines. Cette affectation se justifie tant par la charge de travail que par la nécessité de remplacer le magasinier lors de ses absences.

La direction générale adjointe prévention et gestion des déchets souhaite donc aujourd'hui créer :

- **1 poste de magasinier polyvalent**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise au sein de l'unité entretien matériels et sites d'Eysines par suppression d'un poste d'agent d'exécution entretien sites (PER10462), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints technique, sera supprimé au sein de cette unité.

1.2) Service collectes Bègles – Centre apport volontaire

L'effectif des agents grutiers affectés à la collecte des bornes d'apport volontaire (verre, ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables) est directement lié au nombre de bornes implantées sur le territoire. En 2019, l'effectif d'agents grutiers avait été porté à 24 agents en intégrant les nouveaux mobiliers mis en service jusqu'à la fin de cette année-là. Sur les années 2020 et 2021, 175 nouveaux mobiliers ont été mis en service.

A cela viendra s'ajouter :

- les nouvelles résidences qui ont choisi une collecte des déchets par apport volontaire (mobiliers enterrés ou semi enterrés) et qui seront livrées dans le courant de l'année 2022 ;
- les nouveaux mobiliers destinés à la densification des bornes à verre (objectif de plus de 150 bornes en 5 ans).

Il est donc nécessaire de renforcer les effectifs du Centre apport volontaire par la création de :

- **2 postes d'agent grutier**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques

2) Direction ressources

Compte-tenu de la diversité des parcours professionnels, il est proposé d'ouvrir à la filière technique, catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs, le poste de directeur ressources, aujourd'hui ouvert uniquement à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés.

IV. DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

► Direction Circulation et stationnement

1) Service gestion du trafic – Centre travaux

- **Requalification d'1 poste de surveillant de travaux en 1 poste de chargé de maîtrise d'œuvre SLT, catégorie C, filière technique (PER05820)**
- **Requalification d'1 poste de technicien en 1 poste de responsable secteur sud-est, adjoint au responsable de centre, catégorie B, filière technique (PER11577)**

Cette légère évolution est motivée par :

Le besoin de coordination technique lié aux grands projets tram A, Bus Express Saint Aubin sur le territoire du secteur Nord-Ouest, de même que la majorité des lignes de bus Express en projet dans le nouveau schéma des mobilités.

A contrario, sur le secteur Sud-Est, une partie des projets est réalisé par l'EPA avant remise en gestion, impliquant moins de travaux en maîtrise d'œuvre bordeaux Métropole

Le maintien d'une répartition géographique permet de conserver la connaissance du terrain utile à la surveillance des chantiers et aux relations avec les mairies et services territoriaux concernés

Conséquence sur la NBI et la cotation des postes :

Le responsable secteur sud-est et adjoint au responsable du centre travaux bénéficiera du statut de responsable d'équipe, avec la cotation RIFSEEP correspondante.

Le responsable de centre encadrerait directement 3 surveillants de travaux, 1 chargé de maîtrise d'œuvre SLT et l'adjointe au responsable de centre - responsable secteur Sud Est. Il continuera donc à bénéficier de la NBI d'encadrement de proximité.

2) Service gestion du trafic – Centre Gestion du Patrimoine SLT et transmission

- **Ouverture d'1 poste de magasinier SLT au cadre d'emplois des agents de maîtrise en plus de celui des adjoints techniques, filière technique, catégorie C (PER05911)**

Les missions d'un magasinier au sein du service gestion du trafic est de gérer les stocks de matériel, des produits de signalisation lumineuse liés à l'activité du service et des produits des services gérant l'éclairage public en se conformant aux instructions des techniciens, acheteurs et maîtres d'œuvre.

Ces missions correspondent aux cadres d'emplois des agents de maîtrise. Aussi il est proposé d'ouvrir le poste de magasinier SLT au cadre d'emploi des agents de maîtrise, filière technique, catégorie C (PER05911).

► Direction Tramway/SDOM/Grandes Infra

Compte-tenu de la spécificité du poste du chef de projet téléphérique (PER05860), au sein du Service Grands projets de transport et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

► Direction Voirie – Ouvrages d'art

Au regard de la spécificité technique du poste de chargé d'études politique d'entretien de la voirie (PER05701), catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

► Direction d'Appui Administrative et Financière

- **Suppression de la Mission Communication riverains et transfert du poste de Responsable de mission communication riverain, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER05763) vers le service pilotage et logistique en tant que chargé de médiation et communication riverains, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER05763)**

Au sein de la Direction d'Appui Administrative et Financière (DAAF), la Mission Communication riverains accompagne les riverains concernés par les travaux des grands projets de la direction générale des mobilités. Pendant toute la durée du chantier, il s'agit d'être l'interlocuteur unique des riverains, commerçants et usagers impactés par les travaux, de faire remonter les problématiques (problèmes d'accès, tenue de chantier...) et de communiquer les informations sur les actualités des travaux (modification des sens de circulation, avancement...). Actuellement, cette mission de médiation est mise en place sur l'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport et sur les travaux de création du Bus express Bordeaux – Saint-Aubin de Médoc.

Hiérarchiquement, cette mission est rattachée à la Directrice de la DAAF et est composée d'un seul agent de catégorie A en tant que responsable de mission. Le futur départ à la

retraite de cet agent au 01/07/2022 questionne la pertinence de ce positionnement au sein de l'organigramme.

En effet, au sein de la DAAF existe le service Pilotage et Logistique, composé de 4 personnes (1 chef de service cat A, 2 assistantes administratives cat C et un assistant logistique cat C). Ce service est en responsabilité sur les missions suivantes :

- le pilotage de la clôture des grands projets : en lien avec les directions opérationnelles, il coordonne et assure la bonne fin administrative de l'ensemble des marchés des grands projets (extensions de tramway A, B,C et D et du tram-train du Médoc),
- la communication interne au sein de la Direction Générale de la Mobilité par la réalisation de « lettre d'information DAAF » et interne BM par la participation au Comité Editorial Tribu.

Au vu du caractère proche des périmètres d'intervention entre la Mission Communication Riverain et du Service Pilotage et Logistique, il est proposé que le poste de « responsable de mission » soit rattaché au service Pilotage et Logistique, en modifiant son intitulé de poste en « chargé de médiation et communication riverains ». Ce changement d'organigramme est sans impact sur les missions exercées.

Ainsi, le service Pilotage et Logistique passerait de 4 à 5 agents.

Au regard de la spécificité du poste de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires

V. **SECRETARIAT GENERAL**

La Direction des Instances de la Ville de Bordeaux a en charge exclusivement le fonctionnement des instances municipales :

- Organisation et suivi du conseil municipal ;
- Gestion des 65 conseillers municipaux ;
- Gestion des courriers des élus de la minorité
- Organisation des commissions ;
- Traitement du courrier réservé du Maire dont la majorité provient du Cabinet

Compte-tenu des compétences évoquées ci-dessus, des activités exclusivement dédiées à la Ville et de la localisation de cette direction au sein du Palais Rohan, le rattachement fonctionnel de la direction des instances de la Ville de Bordeaux est opérationnellement auprès du Directeur Général des Services de la Ville de Bordeaux. Le rattachement hiérarchique demeure quant à lui auprès du Directeur Général des Services de Bordeaux Métropole.

VI. **INSPECTION GENERALE DES SERVICES**

- **Création d'une mission Pilotage, performance, audit, évaluation et DATAS**
- **Transformation d'1 poste de chef de service en 1 directeur de mission, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux et administrateurs (PER06373)**

Lors du CT du 2 décembre 2021 a été présenté un ajustement de l'organisation de l'IGS, assis notamment sur le rattachement direct à l'Inspecteur Général des 4 entités composant cette direction.

Il vous est aujourd'hui proposé la transformation du service pilotage / performance / audit / évaluation en mission intégrant les Datas ou Données ainsi que son corollaire, la transformation du poste de chef de service en directeur de mission.

En effet, l'élargissement du périmètre de cette nouvelle mission répond à un besoin récurrent et prégnant de développer une culture de la donnée pour l'ensemble des thématiques et domaines de compétences de notre établissement public.

C'est ainsi que le contrôle interne, l'audit et la performance de l'action publique se nourrissent de manière croissante du croisement entre les données budgétaires et physiques. La prise en compte des données (la data) doit alimenter le système d'informations et appuyer les décisions publiques en liaison avec les services internes de la DGNSI.

La direction de mission devra veiller à diffuser cette culture de la donnée, à commencer au sein de l'IGS, en s'appuyant en premier lieu sur le personnel du contrôle interne et de l'audit dont le directeur de mission aura la responsabilité opérationnelle, en alimentant les travaux de l'Inspection. Ces données sont accessibles en particulier sur les logiciels-métiers, leur prise en compte est un enjeu qui monte en puissance rapidement tout en veillant à l'impératif de souveraineté de la donnée, gage de la pérennité du système d'informations et de sa sécurisation.

Cette transformation se faisant à structure et effectif inchangés, il vous est demandé d'émettre un avis sur la création de cette mission et la transformation du poste de chef de service en directeur de mission (PER06373).

VII. DIRECTION GENERALE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

- **Création de 2 postes de chargé de mission programmation pluri annuelle, filière administrative, catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux**

La direction générale Finances et Commande publique créée au 1^{er} janvier 2016, est composée de 145 agents répartis en 6 directions et une direction générale.

Ces 6 directions sont réparties sous l'autorité hiérarchique des deux adjointes au directeur général :

- La direction de la préparation budgétaire, la direction de l'exécution comptable et inventaires, la direction ressources et ingénierie financière, et la direction de la gestion financière des CCAS relevant de l'adjointe au directeur général en charge des finances ;
- La direction achats et commande publique et la direction outils et contrôle comptable relevant de l'adjointe au directeur général en charge des réseaux métiers et de la territorialisation.

Après deux exercices de préparation budgétaire sur le nouveau mandat et la mise en place des grands objectifs stratégiques de la Métropole et de la Ville de Bordeaux, il apparaît un manque de ressources dédiées à la préparation budgétaire au sein de la DGFCP.

Rappel des missions de la Direction de la programmation budgétaire

La Direction de la programmation budgétaire est une direction mutualisée (Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux) qui regroupe 17 agents dont le directeur, se compose de deux services :

- Le service préparation et programmation budgétaire qui pilote la préparation budgétaire de Bordeaux Métropole (16 budgets) et de la Ville de Bordeaux (1 budget principal). Ce service est composé de 11 agents répartis comme suit : 4 catégories A dont le responsable de service 4 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C
- Le service aides versées et guichet unique composé de 5 agents, 2 catégories A dont le responsable de service, 2 catégories B et 1 catégorie C, qui garantit le processus d'instruction des subventions accordées aux organismes externes par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux, en lien étroit avec les directions chargées de la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines et municipales.

Sur le volet budgétaire, le pilotage de l'ensemble du processus budgétaire pour les deux entités implique :

- La définition du calendrier budgétaire : coordination de 12 étapes budgétaires annuelles en cohérence avec le calendrier des séances publiques,
- L'organisation du dialogue de gestion infra-annuel avec les services opérationnels (via les rencontres administratives) et les élus (via les conférences budgétaires),

- L'élaboration des documents règlementaires : budgets primitifs (BP), budgets supplémentaires (BS) et budgets annexes (BA), rapports d'orientations budgétaires notamment.

De plus, on retrouve l'ensemble des projets d'équipement des deux entités dans les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) qui sont consolidés et suivis au sein de la Direction.

Enfin, au-delà du cycle budgétaire annuel, la Direction est en charge de l'élaboration de la prospective financière pluriannuelle qui vise à garantir le financement des projets métropolitains et communaux, tout en veillant à la bonne tenue des indicateurs de solvabilité des deux entités. Ces analyses financières prospectives stratégiques sont internalisées pour permettre aux deux entités d'être pleinement autonomes dans l'élaboration des scénarios pluriannuels.

De nouvelles orientations données qui impliquent une montée en puissance de la Direction

Les audits financiers externes réalisés en début de mandat ont permis aux deux exécutifs d'identifier les marges budgétaires disponibles pour mettre en œuvre leur projet.

Au regard des contraintes budgétaires historiques (baisse des dotations de l'Etat, plafonnement des dépenses...), récentes (impact de la crise sanitaire) et futures (contribution à venir des collectivités à la réduction du déficit public, nouvelles vagues épidémiques...), un renforcement du suivi pluriannuel des budgets métropolitains et Ville de Bordeaux s'avère ainsi plus que nécessaire.

En matière de programmation pluriannuel d'investissement (PPI), une consolidation des opérations en cours et à venir est réalisée au sein de la Direction par le centre de programmation pluriannuelle. Cependant, face au nombre d'opérations à suivre, et à la complexité grandissante des montages financiers des projets, le rôle de la Direction s'est concentré ces dernières années sur le contrôle de la bonne application des règles comptables de la programmation budgétaire pluriannuelle à travers la gestion en Autorisations de programmation et crédits de paiement (gestion en AP/CP).

Les Programmes Pluriannuels d'Investissement en quelques chiffres :

- Métropole : 130 programmes, 600 opérations pour plus de 5M d'euros de crédits à suivre.
- Ville de Bordeaux : 70 programmes et 400 opérations pour plus de 800M d'euros de crédits.

Or, la cheffe du centre de programmation pluriannuel ne peut s'appuyer actuellement que sur 2 agents (1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie C). Les moyens humains sont donc insuffisants pour répondre aux attentes des élus et remplir les objectifs fixés par la Direction générale.

Le besoin de renforcer la Direction se fait aujourd'hui clairement ressentir à l'aune des attentes légitimes des exécutifs et des Directions générales des services à savoir :

La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance du PPI. Le PPI de BM représente actuellement 11 années de réalisation sur le mandat, alors que des opérations majeures non intégrées à ce stade (GPSO notamment) auront un impact important dans les années à venir. Côté Ville de Bordeaux, le PPI dépasse les 720 M d'euros sur le mandat. Aussi, du point de vue de l'administration, la mise en œuvre de revues de projets aurait du sens pour s'assurer de l'exhaustivité du PPI et du caractère réaliste des prévisions annuelles en tenant compte de la capacité à faire des collectivités. Ces réunions organisées par la DGFCP, présidées par les élues aux finances et les DGS, viseraient à réunir toutes les parties prenantes des projets d'investissement afin d'établir l'état d'avancement de ces derniers, d'identifier les points de blocage et retards dans leurs exécutions financières et opérationnelles. Ces revues de projets dépassent ainsi le seul cadre budgétaire des opérations et constituent des lieux d'échange, d'alerte pour l'administration et d'arbitrage

pour l'exécutif. Enfin, ces revues de projets permettraient de préparer dans de bonnes conditions le comité d'examen du PPI par les élus.

La mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF). De manière analogue à l'investissement, la projection annuelle des dépenses de fonctionnement ne suffit plus au regard des enjeux : maîtrise de la masse salariale dans un contexte d'augmentation de la population et de livraison de nouveaux équipements, accroissement des subventions aux organismes publics et privés particulièrement exposés à la crise sanitaire, maîtrise des charges à caractère général dans un contexte d'inflation, dynamique des charges financières inhérente à l'accroissement de l'endettement. Aussi, un suivi pluriannuel des dépenses de fonctionnement s'avère indispensable pour garantir à long terme les capacités d'autofinancement des deux entités en cohérence avec les feuilles de route financières fixées en début de mandat.

La mise en œuvre de nouvelles clés de lecture budgétaire avec l'élaboration d'un budget transition (coloré) qui doit s'articuler avec le cycle budgétaire annuel. Côté Ville de Bordeaux, un budget sensible au genre est à élaborer.

Le renforcement de l'accompagnement des services et la diffusion d'une culture financière commune, basée sur un partage des cibles financières à atteindre (ratios prudentiels, taux de consommation des crédits) et une généralisation du suivi pluriannuel des lignes budgétaires. Cet accompagnement peut prendre la forme d'un parcours de formations aux finances qui serait à créer mais aussi d'une optimisation des outils de communication interne (tutoriels vidéo...).

Proposition de création de 2 postes

A l'aune de ces éléments, la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie budgétaire implique la :

- **création de 2 postes (catégorie A) qui seront rattachés au centre de programmation pluriannuel. Il s'agit de postes de chargé de mission programmation pluriannuelle.**

Cette création de postes permettra de renforcer le centre de programmation pluriannuel qui doit lancer très rapidement la mise en œuvre de revues de projets d'investissement et d'une programmation pluriannuelle de fonctionnement.

Ces renforts, qui conditionnent l'atteinte des objectifs nouveaux assignés à la Direction, joueront un rôle majeur dans l'animation du réseau budgétaire et la diffusion d'une culture financière commune, indispensable pour réduire les risques règlementaires et financiers. En outre, ils pourront porter opérationnellement la logique de projet nécessaire à la mise en œuvre de la pluri annualité coté Ville et coté Métropole.

Au regard de la spécificité de ces postes de catégorie A de ce service et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires en cas de jury infructueux.

VIII. – DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

Création d'une mission « Le Lab urbain de Bordeaux Métropole » et transformation d'un poste de responsable de mission pilotage (PER11558), catégorie A, cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, en directeur préfigurateur, catégorie A, filière administrative et technique, cadre d'emplois des administrateurs et ingénieurs en chef

Les opérations d'aménagement métropolitaines sont un levier essentiel de mise en œuvre des politiques publiques conduites par Bordeaux Métropole. Dans une approche globale et intégrée des problématiques urbaines, elles portent l'ambition d'un développement équilibré des territoires en vue de répondre aux enjeux de production de logements abordables pour

le plus grand nombre, de préservation et de valorisation du patrimoine, de création d'emplois, de promotion des mobilités durables, de réduction de l'artificialisation des sols et de renaturation, de qualité de vie des habitants...

L'atteinte des objectifs précités, et donc l'efficacité de ces outils, repose nécessairement sur des choix d'implantation pertinents, des programmes adaptés aux besoins et réalités des secteurs concernés, des modes de financements ambitieux et/ou innovants, des collaborations dynamiques entre les divers acteurs du cycle urbain.

En vue de mieux accompagner les décisions et arbitrages, de contribuer à améliorer le pilotage de ces opérations et de fournir des éléments de comparaison et d'évaluation, il est aujourd'hui envisagé de créer un observatoire des projets d'aménagement métropolitains dénommé « Le Lab urbain de Bordeaux Métropole » dont les objectifs généraux seraient les suivants : recensement et suivi des opérations en cours, anticipation des futures opérations d'aménagement et recueil des bonnes pratiques et benchmark avec les autres métropoles.

Dans cette optique, il est proposé de transformer un poste de responsable de mission pilotage (PER11558), catégorie A, cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux, rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, en directeur préfigurateur, catégorie A, filière administrative et technique, cadre d'emplois des administrateurs et ingénieurs en chef.

Ce poste sera rattaché au directeur général de l'aménagement et aura comme missions :

- de proposer un champ d'intervention détaillé et d'assurer la déclinaison des objectifs généraux (contribution possible aux processus de décision, complémentarité avec les observatoires thématiques existants...),
- d'identifier des modalités de recueil et de valorisation des données en lien avec les potentiels contributeurs internes et externes,
- de mettre en évidence des modalités de préfiguration des futures opérations (anticipation foncière, collaboration avec les aménageurs et opérateurs...),
- de proposer, in fine, une organisation et des modes de fonctionnement adaptés (moyens propres et/ou organisation en mode-projet).

► Mission juridique de l'aménagement

- **Ouverture du poste de responsable de mission catégorie A filière administrative aux non titulaires (PER11642)**

Au regard de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires

► Direction de l'habitat

Le poste de directeur de l'Habitat (PER08432) est ouvert au cadre d'emplois des administrateurs en référence à la délibération n° 2021-665 du 25 novembre 2021. Le PER08362 reste ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

► Direction de l'urbanisme

- **Ouverture du poste de d'urbanisme catégorie A aux filières administrative et technique, cadre d'emplois des attachés territoriaux et cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux aux non titulaires (PER08255)**

Au regard de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires

IX. – DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

► Direction du développement économique

Ouverture du poste de chef de projet économique référent OIM Bordeaux aéroport catégorie A à la filière administrative et aux non titulaires (PER08276)

Ouverture du poste de chef de projet économique et logistique catégorie A à la filière technique et aux non titulaires (PER08279)

Au regard de la spécificité de ces postes et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires ainsi qu'aux deux filières administrative et technique de catégorie A.

► Mission intelligence économique et rayonnement territorial

Transformation et transfert du poste d'adjoint au directeur général du développement économique en directeur de la mission intelligence économique et rayonnement territorial, catégorie A+, filière administrative (PER08440)

La mission dispose d'une entité d'intelligence économique chargée de consolider les données économiques, les analyser, puis proposer des orientations stratégiques économiques.

Elle dispose également d'une équipe resserrée dédiée au marketing territorial économique et à l'attractivité raisonnée de la métropole. Cette entité gère la valorisation des territoires de projet comme les OIM et la valorisation de la métropole.

La mission a vocation à faire connaître, attirer et rayonner en spécialisant les messages sur les thématiques politiques les plus stratégiques (transition écologique entre autres). Elle produit le contenu d'un site internet économique pour faciliter l'accès aux informations pour les entreprises et appuie les entreprises à l'export tout en travaillant en étroite collaboration avec la direction des relations internationales.

Enfin, la mission intègre une dimension partenariale et de coopération avec les territoires voisins.

De plus, le départ de l'adjointe au directeur général du développement économique est l'occasion de réinterroger les contours et les missions du poste ainsi il n'apparaît pas nécessaire, compte tenu du volume des effectifs cette direction générale, de laisser le poste en adjoint au directeur général.

Ce dernier reste donc uniquement sur le périmètre directeur de la mission intelligence économique et rayonnement territorial

► Direction d'appui administratif et financier (DAAF)

- **Le poste de préfigurateur DAAF (PER12719) est requalifié en directeur de la DAAF du développement économique, cadre d'emplois des administrateurs, en référence à la délibération n° 2021-663 du 25 novembre 2021. Le PER08419 reste ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.**
- **Un changement d'intitulé du poste d'assistant administratif polyvalent et suivi des instances en assistant de direction PER11556**

Il est souhaitable de modifier l'intitulé du poste d'assistant administratif polyvalent et suivi des instances de la DAAF DGDE en assistant.e de direction et suivi des instances. En effet, ce profil correspond à la réalité des missions exigées sur ce poste, à savoir le secrétariat du directeur (organisation de réunions, gestion du planning, accueil téléphonique, travaux de dactylographie, gestion du courrier, gestion des archives...), en plus des autres activités mentionnées, notamment le suivi des instances métropolitaines (commission identité communale et métropolitaine-proximité) et municipales (adapter la ville... économie/commerce).

X. – DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

► Direction de l'immobilier

- **Création d'un poste de chargé de mission stratégie patrimoniale catégorie A, filière administrative et technique aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux aux titulaires et non-titulaires – rattaché à la direction de l'immobilier**
- **Création d'un poste d'assistant administratif de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs – rattaché au service d'appui**

La municipalité de Bordeaux souhaite disposer d'une vision globale sur la performance, l'utilité et l'usage des locaux et ce dans l'objectif d'optimiser la gestion et l'occupation des bâtiments, d'avoir un avis sur la localisation des associations pour en optimiser l'implantation, d'identifier les travaux à réaliser et d'arbitrer entre des cessions ou des travaux de rénovation.

Une analyse de la polyvalence des bâtiments ou de certains de leurs espaces est souhaitée, en y incluant les patrimoines scolaires, sportifs, culturels et sociaux afin d'y accueillir du public en dehors des heures d'utilisation par les services publics.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux propose de renforcer les équipes de la direction de l'immobilier qui porte ce projet relatif à la stratégie patrimoniale de la ville de Bordeaux.

Ce projet complexe couvre un champ d'actions très conséquent et nécessite une approche transversale, multi-directions générales et s'affranchit des périmètres des projets portés par telle ou telle direction.

Une équipe projet doit être constituée, et la mise en œuvre de ce projet par le chef de projet suppose un investissement important en termes de temps passé à traiter et gérer :

- les données fournies par les différentes maîtrises d'ouvrage
- la recherche documentaire complémentaire aux éléments fournis (plans, projets...)
- le parangonnage auprès de collectivités/entreprises sur le même sujet
- les productions des livrables
- le lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage...
- l'organisation administrative du projet (invitations, comptes-rendus, entretiens...)

De ce fait, il est demandé la création d'un poste de catégorie A (chargé de mission stratégie patrimoniale) rattaché directement au responsable de la Direction de l'immobilier, et d'un poste de catégorie C (assistant administratif) intégrant l'équipe du service d'appui afin d'assister le chef de projet dans l'organisation et le suivi de cette démarche globale.

Au regard de la spécificité du poste de chargé de mission stratégie patrimoniale et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

► **Direction du Parc matériel**

La direction du parc matériel (DPM) assure la gestion totale de plus de 4 500 véhicules roulants pour le compte de Bordeaux Métropole ainsi que de huit communes ayant mutualisé le domaine parc matériel (Ambarès, Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc).

La DPM compte actuellement 195 agents répartis au sein de ses différents services techniques et administratifs.

Afin d'adapter l'organisation de la direction à son environnement ainsi qu'aux objectifs auxquels elle doit satisfaire, il est proposé d'effectuer, à effectifs constants, les ajustements suivants :

1) **Service Programmes & Mobilités**

- **Transformation de 2 postes de chargé de portefeuille de C à B (PER11966 et PER11975) aux filières administratives et techniques**
- **Ouverture des PER12666 – PER11998 « chargé de portefeuille clients » aux non titulaires**

Le centre « Programmes & connaissance du parc » assure entre autres choses l'acquisition des véhicules pour l'ensemble des usagers (métropolitains et communaux) de la direction. Au total, près de 400 matériels sont achetés chaque année ; la charge de travail, répartie en 6 portefeuilles, est confiée à six agents : un chef de centre et cinq chargés de portefeuille.

Parmi les cinq chargés de portefeuille actuellement en poste, trois occupent des postes de catégorie B (technicien), les deux autres occupent des postes de catégorie C (adjoint technique).

Cette disparité, qui ne se justifie aucunement en matière de compétences ni de missions, est le fruit d'une organisation récente (2019) dont les postes ont dû être pourvus avec les effectifs alors en présence (certains agents étaient techniciens, d'autres adjoint techniques).

Il s'avère que les deux agents adjoints techniques sont depuis peu inscrits sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux. L'occasion est donc donnée de mettre en cohérence l'organigramme avec le niveau des responsabilités confiées, et de reconnaître enfin la valeur et l'engagement des deux agents qui ont jusqu'à présent assuré des missions de catégorie B.

Il est donc proposé de transformer les deux postes (PER11966 & PER11975) en catégorie B.

Par ailleurs, compte-tenu de la nature des fonctions des jury infructueux, faute de candidatures – internes ou statutaires – répondant aux caractéristiques des fiches de postes ; et par parallélisme avec la délibération n 2021-511 du 23 septembre 2021 ouvrant aux contractuels un poste de chargé de portefeuille du même centre, il est proposé d'ouvrir les 2 autres postes de chargé de portefeuille client – PER12666 et PER11998 (catégorie B filière technique) aux non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

2) Service d'appui administratif et financier

- **Modification de l'intitulé du poste PER12838 gestionnaire administratif et financier en assistant marché catégorie C filière administrative**

Le poste cité en objet est occupé par un agent dont la mission consiste à participer à la rédaction des pièces administratives des marchés publics de la direction. L'intitulé actuel du poste (« Gestionnaire administratif et financier ») est très générique et laisse même à penser que l'essentiel du travail de l'agent consiste en des tâches financières, ce qui n'est pas le cas. Dans un souci de clarté, il est proposé de renommer l'intitulé du poste PER12838 en Assistant marché.

3) Service maintenance

- **Ouverture des PER11930 - PER11963 responsable de centre catégorie B, filière technique aux non titulaires**

Les deux postes cités sont les suivants :

Responsable du centre atelier de Daney (catégorie B filière technique)

Responsable du centre de pools de véhicules mutualisés (catégorie B filière technique ou administrative)

Ils ont tous fait l'objet de processus de recrutement qui se sont soldés par des jury infructueux, faute de candidatures – internes ou statutaires - répondant aux caractéristiques des fiches de postes.

En conséquence, afin de permettre une continuité d'activité sur ces postes, il est proposé, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

► **Direction pilotage, emploi et dialogue social**

Au regard de la spécificité du poste de chargé d'études RH cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – catégorie B - PER11825 et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

► **Direction des affaires juridiques**

Au regard de la spécificité du poste de chargé des assurances cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – catégorie B – PER12244 et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

XII. DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

A. Direction générale adjointe de la coordination

► **Direction de la prévention**

1) **Service santé environnement**

- **Création de deux postes de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens, « instructeur chargé du suivi des immeubles menaçants ruine »**
Ouverture de ces postes aux non titulaires

Entre le 16 et le 21 juin 2021, quatre immeubles du centre-ville de Bordeaux se sont effondrés, et plus de 30 immeubles ont été évacués en urgence. Ces événements ont provoqué une onde de choc chez les bordelais, entraînant une augmentation très conséquente du nombre de saisines de la direction de la prévention quant à de potentielles situations de périls bâtimentaires.

La volumétrie actuelle des signalements postérieurs aux événements intégrant les signalements du flux normal plus ceux en réaction aux effondrements représentent en moyenne 10 signalements hebdomadaires, soit environ 500 dossiers à traiter.

A ces sollicitations se rajoutent 150 arrêtés vivants générés depuis 2018. Si l'on devait remonter jusqu'à l'année 2010, ce serait 600 dossiers supplémentaires qui restent à clôturer. Face à cette situation, et considérant les capacités des ressources en présence, il est nécessaire d'adapter les effectifs de la direction de la prévention.

Les besoins identifiés sont de doubler à minima les ressources en présence, à savoir de porter à 4 le nombre d'instructeurs chargés du suivi des immeubles menaçants ruine.

Ce dispositif ainsi composé permettrait d'absorber l'équivalent de 700 dossiers annuels et ainsi répondre à la fois aux signalements entrants et purger le stock de dossiers.

Ainsi, il est demandé la :

- **création de deux postes d'instructeur chargé du suivi des immeubles menaçants ruine de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des**

techniciens au sein du centre habitat insalubre, périls du service santé environnement.

Compte tenu de la spécificité de ces postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir **recourir à des agents non-titulaires** en cas de jury infructueux.

B. Les pôles territoriaux

Déconcentration de l'action foncière

- **■ Création de quatre postes de catégorie B – filières administrative ou technique – cadres d'emplois des rédacteurs ou techniciens**
- **■ Création d'un poste de catégorie C – filière technique – cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise**

Dans le cadre de la déconcentration de l'action foncière, de nouvelles missions à prendre en charge par les pôles territoriaux avaient été identifiées en 2021. Pour rappel :

- Activités foncières liées à la création exclusive d'espace public dans les projets de renouvellement urbain (PRU) ;
- Activités foncières liées à la création exclusive d'espace public dans les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) ;
- Activités foncières liées aux opérations confiées à La Fab, dès la phase réalisation gérée par les pôles.

Les PRU et les OIM sont de nouvelles opérations d'envergure nécessitant des moyens adaptés aux besoins, selon la répartition des tâches définies entre la direction du foncier et les pôles :

- Toute négociation foncière liée à la réalisation d'espace public doit relever des pôles ;
- Toute autre intervention (y compris sujets mixtes concernant à la fois de la production de bâti et de l'espace public) relèverait de la direction du foncier.

Les dossiers, liés à cette extension de périmètre de l'activité foncière, sont déjà en nombre dans les pôles, certains revêtant une forte technicité non anticipée. Ainsi, les services fonciers des pôles, mis en place en 2020 dans un contexte sanitaire défavorable, sont obligés de très vite progresser en réactivité et en expertise.

Lors du comité technique de 7 juillet 2021, il avait été proposé de lisser les besoins avec la création de sept postes (six de catégorie B et un de catégorie C) actée en 2021 pour l'ensemble de la DGT.

A ce jour, les recrutements réalisés en 2021 ne permettent pas d'absorber entièrement les plans de charge. De plus, une synthèse réalisée par les services fonciers au mois d'octobre 2021 met en exergue les éléments suivants :

Le bilan quantitatif montre que la volumétrie des dossiers est en constante augmentation, que soit en matière d'acquisitions, de cessions, de classement / déclassement de voie ou de travail topographique. En effet, les pôles ont pris en charge les dossiers liés aux opérations OIM, Fab et PRU. Ces nouveaux dossiers imposent aux services fonciers une montée en expertise rapide et une forte réactivité en instruction. Cet accroissement de travail généralisé à toutes les missions et métiers ne peut être absorbé que par des moyens humains supplémentaires. Ces moyens identifiés lors de la 2^{ème} phase de déconcentration (fin 2020) reflètent bien à ce jour les besoins indispensables aux services fonciers pour gérer les nouveaux plans de charge et permettre aux équipes projet la levée des préalables fonciers.

Le bilan qualitatif est la synthèse du contexte de la déconcentration, les difficultés rencontrées et les points positifs qui peuvent en être tirés, les axes d'amélioration proposés.

Les postes prévus en 2022, comme indiqué dans ce bilan, sont très attendus vu le contexte d'évolution rapide des services.

Dès lors, dans ce rapport, est demandé la création de cinq postes complémentaires afin de permettre aux pôles d'être pleinement efficaces :

- **Création de quatre postes de catégorie B et un poste de catégorie C.**

	Postes 2022
PT Rive droite	1 B
PT Sud	2 B
PT Ouest	1 B et 1 C
TOTAL	4 B et 1 C

Pôle territorial rive droite

- **Création d'un poste de catégorie B, filière administrative ou technique, cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens : « chargé d'opérations foncières et domaniales »** (rattaché au centre prestations foncières réseaux)

Pôle territorial sud

- **Création d'un poste de catégorie B, filière administrative ou technique, cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens : « chargé d'opérations foncières »** (rattaché au centre prestations foncières) ; **un poste de catégorie B, administrative ou technique, cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens : « gestionnaire domanial et foncier »** (rattaché au centre administratif et domanial),

Pôle territorial Ouest

- **Création d'un poste de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs : « chargé de gestion administrative et financière »** (rattaché au service au centre prestations foncières et acquisitions) ;
- **Création d'un poste de catégorie C, filière technique, cadres d'emplois des adjoints techniques et d'agents de maîtrise : « projeteur »** (rattaché au centre prestations foncières et acquisitions).

C. Pôle territorial Ouest

► Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)

1.1) Service foncier

- **Modification d'un poste vacant (intitulé et missions) (PER12845)**

Dans le cadre de la mise en place de la déconcentration des activités de la direction centrale du foncier vers les territoires, le service foncier du PTO doit adapter son organisation pour être en mesure de répondre à des enjeux stratégiques de continuité de ses activités. Actuellement, et de façon durable, les activités de topographie-dessin sont en souffrance en raison de la charge de travail trop élevée pour les effectifs présents, ce qui entraîne des allongements de délais préjudiciables aux délais de réalisation des actes notariés.

Le bureau d'études-topographie a besoin d'un encadrant, ayant un rôle de référent technique, en responsabilité de validation des documents topographiques et documents d'arpentage. Cette responsabilité est soumise à l'agrément du cadastre.

Pour identifier ce poste, la DDA propose d'utiliser un poste vacant de catégorie B de responsable d'équipe – administration foncière (PER12845) et de le **requalifier en « responsable d'équipe bureau d'études foncier »**, encadrant les trois projeteurs fonciers (PER07274, PER07277, PER12117), et le coordinateur foncier (PER07276).

- **Ouverture de deux postes de catégorie B aux non titulaires** (PER07304 et PER07275)

Le service foncier du Pôle Territorial Ouest a vu au cours de ces derniers mois, une forte croissance de son activité, du fait d'une déconcentration des activités de la Direction centrale du Foncier vers les pôles territoriaux. Le processus de négociation du foncier est ainsi en croissance et nécessite le recours à des agents supplémentaires de catégorie B (du grade de technicien ou rédacteur) disposant d'une bonne maîtrise de la gestion du foncier et de bonnes aptitudes à la négociation dans ce domaine, dans le but d'acquérir des biens dans le cadre réglementaire en respectant les intérêts de la Métropole.

Ce poste stratégique pour le développement des projets d'urbanisme de la Métropole et des communes nécessite des compétences souvent rares parmi les profils de candidatures d'agents titulaires. C'est pourquoi, en cas d'échec de recrutement de titulaire sur cette catégorie d'agents, il est demandé la possibilité de pourvoir ces postes par la voie contractuelle (PER07304 et PER07275).

Ainsi, compte tenu de la spécificité de ces postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires** en cas de jury infructueux.

1.2) Service aménagement urbain

- **Ouverture d'un poste de catégorie B aux non titulaires** (PER07287)

Il est demandé, en cas d'échec de recrutement de titulaire, la possibilité de pourvoir un poste de chargé d'opération (PER07287) par la voie contractuelle.

En effet, sur cette nouvelle mandature, plusieurs nouvelles politiques métropolitaines sont à mettre en œuvre avec un pilotage pour partie au service aménagement urbain et un besoin renforcé en conduite d'opération qui nécessite de structurer de manière plus efficiente le service aménagement urbain.

Ainsi, compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires** en cas de jury infructueux.

► Direction de la Gestion de l'Espace Public (DGEP)

1.1) Service territorial 5 – centre espaces verts – unité régie

- **Modification de l'organisation du centre espaces verts : création d'une équipe**

Le centre espaces verts du Service Territorial 5 (ST5) dont l'activité est dédiée à la ville de Mérignac est organisé en 4 secteurs (Nord, sud, Bouran-Burck, centre-ville Château). Une analyse des volumes d'activités assurées sur chacun des secteurs montre une grande disparité et un déséquilibre entre charges de travail du secteur et effectifs affectés sur ces secteurs.

Au-delà des surfaces à entretenir, le différentiel d'activités est impacté par :

- Les déplacements et distances à assurer pour se déplacer dans le secteur

- Le nombre d'écoles implantées sur chaque secteur
- L'importance du patrimoine arboré exigeant en termes de soins (taille, élagage, arrosage)
- Le niveau de compétences métiers de chaque équipe

Ces éléments sont de nature à générer des difficultés pour respecter le plan de gestion défini avec la ville de Mérignac. Par ailleurs, l'extension des surfaces à entretenir va amplifier le déséquilibre, notamment sur le secteur nord avec les projets espaces verts de l'OIM Aéroparc.

C'est pourquoi, la Direction de la Gestion de l'Espace Public propose une évolution de son organisation en créant un 5^{ème} secteur, associé à une 5^{ème} équipe, en redécoupant les secteurs actuels pour prendre en compte les déséquilibres identifiés.

Cette évolution d'organisation, qui se fera à effectifs constants, permettra de constituer des équipes équilibrées en termes de compétences sur l'ensemble des secteurs.

La proposition consiste donc à créer une équipe supplémentaire intervenant sur le secteur ouest de Mérignac comprenant un responsable, un adjoint et cinq agents. Les périmètres et effectifs des anciennes équipes sont en conséquence modifiés.

Avant (42 agents)

Equipe Nord	Equipe Sud	Equipe Bourran Burck	Equipe Vivier centre ville
1 responsable	1 responsable	1 responsable	1 responsable
1 adjoint	1 adjoint	1 adjoint	1 adjoint
11 agents	8 agents	5 agents	10 agents

Après (42 agents)

Equipe Nord (nouveau secteur)	Equipe Sud (nouveau secteur)	Equipe Bourran -Burck (nouveau secteur)	Equipe Vivier Centre-Ville (nouveau secteur)	Equipe Ouest (nouveau secteur)
1 responsable	1 responsable	1 responsable	1 responsable	1 responsable
1 adjoint	1 adjoint	1 adjoint	1 adjoint	1 adjoint
6 agents	6 agents	8 agents	7 agents	5 agents

1.2) Service territorial 7 - Centre accueil et gestion mutualisée

- **Création d'un poste de catégorie C - cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise - « référent habillement DGEP ».**

La Direction Générale des Territoires a mis en œuvre en mars 2019 la fourniture, le nettoyage des Equipements de Protection Individuels (EPI) pour l'ensemble de ses agents techniques affectés sur les activités de voirie, espaces verts et propreté. La mise en place d'un service de nettoyage périodique des vêtements nécessite une logistique importante et une gestion centralisée pour assurer le lien avec le prestataire externe en charge du nettoyage de ces vêtements.

Au niveau du Pôle territorial Ouest, ce sont environ 300 agents qui sont concernés par la prestation. Lors de la mise en place, la DGEP a dû identifier un poste nouveau de référent habillement, en charge de la gestion opérationnelle de l'entretien des vêtements de travail-EPI des 300 agents. Il a été proposé d'affecter un agent volontaire pour effectuer ces missions sur poste tremplin (TRE00045), pour assurer cette transition et organiser sa formation.

Depuis maintenant près de 3 ans, ce poste a démontré sa nécessité pour assurer le bon fonctionnement de la DGEP.

Il est donc proposé de stabiliser l'organisation et de

- **créer un poste de catégorie C de référent habillement, cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise qui sera affecté au centre accueil et gestion mutualisée du ST7.**

La création de ce poste permettra de pérenniser un agent actuellement sur poste tremplin, formé à ces missions.

1.3) Service territorial 7 - Centre espaces verts

- **Suppression d'un poste de catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques (PER07192) – « jardinier »**
- **Création d'un poste de catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise - « surveillant de travaux »**

Un agent de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques est actuellement positionné sur un emploi tremplin (TRE00017) pour effectuer des missions de surveillance de travaux espaces verts au ST7. Le Pôle Territorial Ouest souhaite pérenniser cet agent sur un poste permanent de la DGEP. A ce titre, un poste de jardinier (PER07192), vacant suite au départ en retraite de l'agent, a été identifié.

Ainsi, il est demandé la :

- **transformation de ce poste vacant de « jardinier » (PER07192 - cadre d'emplois des adjoints techniques) en poste de « surveillant de travaux » relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.** Ce poste de surveillant de travaux espaces verts sera positionné hiérarchiquement sous la responsabilité du responsable de centre espaces verts.

2) Direction des Ressources Humaines

- **Décalage temporel d'une suppression d'un poste de gestionnaire de paie de catégorie C - cadre d'emplois des adjoints administratifs prévue fin 2022.**
- **Ouverture de deux postes de catégorie A aux non titulaires**
- **Décalage temporel de la suppression d'un poste prévue en 2022 (PER07011)**

Le comité technique du 11 mars 2021 avait inscrit la programmation d'une suppression de poste de gestionnaire de paie de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs (PER07011) à l'occasion d'un départ en retraite attendu au second semestre 2022. C'est sur ce poste que repose la gestion des dossiers d'agents relevant d'une prise en charge par le versement d'allocations chômage pour le compte des communes mutualisées.

Cette suppression de poste était liée au transfert de la gestion des demandeurs d'emplois indemnisés à Pole emploi. Les transferts avec Pôle Emploi n'ont finalement pu être signés qu'à la fin 2021, avec un impact différé de six mois après la signature (adhésion payante sans bénéfice des prestations). L'activité reste donc importante du fait que l'ensemble des agents CDD et vacataires employés jusqu'à mi-2022 continuent à être pris en charge par la DRH du PTO, et ce jusqu'à l'extinction des droits (pouvant aller jusque 36 mois).

La DRH du PTO souhaite donc que la suppression du poste liée à cette activité (PER07011), programmée pour fin 2022, soit différée jusque fin 2024.

- **Ouverture de deux postes de catégorie A aux non titulaires (PER10655 et PER11834)**

La DRH du PTO assure pour le compte de la Direction générale des territoires le pilotage du Système d'Informations RH (SIRH) en intervenant sur la gestion des données, les

paramétrages des applicatifs métiers RH, les relations avec le prestataire SIRH et les directions métiers de la DGNSI. Cette responsabilité importante est positionnée auprès du Directeur sur la fonction de Responsable de mission SIRH (PER10655). Ce poste nécessite une bonne connaissance de l'architecture des systèmes d'informations RH associée à une bonne maîtrise des enjeux réglementaires du domaine RH (statut, rémunération, gestion des temps). Ce type de compétences simultanées dans les deux domaines est rare et il y a très peu de candidats répondant à ce profil parmi les ingénieurs et attachés titulaires.

C'est pourquoi, il est demandé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste, en cas d'échec avec les candidats titulaires, mais également d'ouvrir le poste à la filière technique en plus de la filière administrative.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de gestion budgétaire RH pour le compte des cinq communes mutualisées, le PTO a mis en place en 2020, un poste de catégorie A (PER11834) en charge du contrôle de gestion RH pour les budgets des communes et des CCAS dont elle a la charge. Ce poste requiert une double compétence, sur le domaine du contrôle de gestion financier, mais également une parfaite maîtrise du réglementaire RH et de ses contraintes statutaires. Ce type de profil spécifique est difficile à trouver. Aussi, il est demandé d'autoriser, en cas d'échec de recrutement d'un agent titulaire, le recrutement d'un agent contractuel.

Ainsi, compte tenu de la spécificité de ces postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires** en cas de jury infructueux.

D. Pôle territorial Sud

► Mission pilotage

- **Transformation d'un poste de « responsable de mission » en « directeur de mission » (PER12255)**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la mission pilotage a été structurée pour veiller à la mise en œuvre des mutualisations, le suivi des relations contractuelles avec les communes (contrats d'engagement, CODEV), l'allocation des moyens humains et financiers, la communication et l'animation du pôle.

Les pôles constituent l'échelon déconcentré de Bordeaux Métropole. A ce titre, le volet relations aux communes y constitue un enjeu majeur. La mission s'emploie donc à développer des circuits de partage et d'échange efficaces, une culture administrative partagée, notamment avec les communes mutualisées (avec l'appui de la mission contractualisation).

Concernant le budget du pôle, le responsable de mission assure l'encadrement fonctionnel des trois agents hiérarchiquement rattachés à la direction administrative et financière (DAF) du pôle, agents en charge des crédits du pôle. Il assure intégralement le lien avec la direction des finances de Bordeaux Métropole.

Sur le volet administratif, toutes les délibérations du pôle, conventions et protocoles sont visés par le responsable de la mission par délégation du directeur de la DAF et de l'ADG.

De même, concernant le volet des ressources humaines, il s'appuie sur trois agents hiérarchiquement affectés à la DRH du pôle, étant l'interlocuteur de la DRH centrale de Bordeaux métropole pour tout ce qui concerne l'organisation et les effectifs du pôle, les recrutements, la gestion des CDD, les absences de longue durée ou encore les cas complexes.

Ainsi, le responsable de la mission pilotage assume à la fois l'encadrement hiérarchique de six agents et l'encadrement fonctionnel de six autres agents.

Au vu de la taille du pôle et de la pluralité de ses missions, métropolitaines et communales, le responsable de mission dispose avec l'ADG la vision transversale du fonctionnement du pôle. Il est ainsi l'interlocuteur pertinent pour tout ce qui se traite en lien avec les directions support de Bordeaux Métropole. En raison de cette maîtrise du fonctionnement du pôle, il est le mieux à même d'assister et de suppléer l'ADG en CODIR de la DGT, conférence budgétaire, revue de gestion, etc.

Qu'il s'agisse de relations externes ou internes, c'est donc à un niveau de directeur que le poste de responsable de mission intervient, avec d'ailleurs déjà un niveau de délégation du Président équivalent aux directeurs du pôle.

Afin de correspondre à cette réalité, il est donc proposé de :

- **requalifier le poste de responsable de mission (PER12255) en directeur de mission**, dans le respect de la charte organisationnelle de 2018.

E. Pôle territorial Rive Droite

- **Création d'un poste de catégorie A – cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs – « chargé de mission »**
Ouverture de ce poste au recrutement de non titulaires

La mise en place de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) rive droite a été actée lors du conseil métropolitain du 21 mai 2021 avec la création d'un poste de directeur.trice – préfigurateur.trice de projet. L'ambition de l'OIM rive droite est de développer une identité et une attractivité pour la rive droite, grâce à la valorisation et la consolidation des filières économiques de la transition écologique et le soutien de projets innovants.

Avec le développement des activités concrètes de terrain et les attentes des élus du territoire pour donner de la visibilité à l'opération et accélérer les projets labélisés OIM, le besoin de renfort de ressources s'avère aujourd'hui nécessaire.

Ainsi, il est demandé la :

- **création d'un poste de chargé de mission de catégorie A, filière technique et administrative, cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs**, qui aura la charge de co-animation de l'opération (missions de chef.fe de projet, dans la méthodologie de gestion de projet de Bordeaux Métropole).

Il sera également en charge des études spécifiques (socio-économiques, programmatiques sur des opportunités immobilières ou foncières pour l'accueil d'entreprises de la transition) et de la promotion de l'action auprès des acteurs économiques, des partenaires, des collaborateurs et élus de la métropole et des communes.

Il contribue aux actions spécifiques relatives à la synergie des acteurs, la visibilité de l'opération et le déploiement de centres de ressources pour le développement territorial.

Le chargé de mission intervient dans une équipe resserrée auprès du/de la directeur.trice-préfigurateur.trice de projet et de la Mission animation économique du pôle.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

► Direction du développement et de l'aménagement

1.1) Service droit des sols

- **Création d'un poste de catégorie B - cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens – « instructeur des AOS »**
- **Suppression d'un poste de catégorie C - cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques – « instructeur des AOS » (PER09700)**

Le centre instruction du service droit des sols du PT rive droite comprend six postes d'instructeur des autorisations d'occupation des sols de catégorie B et 3 de catégorie C.

Les missions relevant de l'instruction des autorisations d'occupation des sols (AOS) sont de plus en plus complexes et demandent des compétences techniques et juridiques de plus en plus marquées (rapport aux élus, niveau juridique attendu, gestion de dossiers à enjeux, nécessité d'être force de proposition et de prendre des initiatives...). Il est également demandé une vigilance particulière sur le volet architectural et paysager, une prise en compte accrue des arbres, et un accompagnement des projets vers la transition écologique (11^{ème} modification du PLU en cours).

Ainsi, compte tenu du niveau du poste, il est proposé de :

- **supprimer un poste d'instructeur AOS de catégorie C (PER09700) et de créer un poste « d'instructeur AOS » de catégorie B, cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens.**

1.2) Service études et maîtrise d'œuvre – centre réseaux et paysages

- **Création d'un poste de catégorie B – filière technique – cadre d'emplois des techniciens – « chargé de projets »**

Le comité technique du 4 novembre 2021 et le conseil métropolitain du 26 novembre 2021 ont acté le transfert de 55 postes permanents de la ville de Cenon au titre de la mutualisation et de la régularisation de la compétence propreté, espaces verts et mobilier urbain.

Parmi ces 55 postes, deux postes étaient valorisés sans transfert d'agent (0,5 B chef de service espaces verts et 0,4 C agent de maîtrise espace public mobilier urbain), Bordeaux Métropole doit ainsi reconstituer un poste sur des missions de conception et d'ingénierie des espaces verts.

Ainsi, il est proposé de :

- **créer un poste de chargé de projets nature de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens**, qui sera affecté à la Direction du développement et de l'aménagement – service études et maîtrise d'œuvre – centre réseaux et paysages.
- **Ouverture d'un poste de catégorie A aux non titulaires (PER12185)**

Il est demandé, en cas d'échec de recrutement de titulaire, la possibilité de pourvoir un poste de chargé de mission GEMAPI (PER12185) par la voie contractuelle.

En effet, parmi les missions de ce poste, issu de la dissolution du SPIPA (Syndicat Mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès), il y a notamment la mise en œuvre du plan d'adaptation et de gestion du réseau des jalles de la Presqu'île d'Ambès et de la plaine de Bouliac. A ce titre, le chargé de mission conduit les projets de restauration des milieux, les projets de travaux, il prépare les plans de gestion. Il est sollicité pour tous les projets en liens avec des zones naturelles sensibles ou en lien avec le paysage

Ainsi, compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires** en cas de jury infructueux.

► **Direction administrative et financière**

1) Service finances

- Ouverture aux non titulaires et à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs, d'un poste de catégorie A, actuellement ouvert à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés – « administrateur des SI », (PER10658)

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage d'ouvrir le poste à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs, et de **recourir à un agent non-titulaire** en cas de jury infructueux, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

XIII. – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

► **Direction générale des services**

1) Service prospective et innovation

Ouverture à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs, d'un poste de catégorie A actuellement ouvert à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés – « chargé de mission prospective » (PER13046)

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage d'ouvrir le poste à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs, en plus de la filière administrative, cadre d'emplois des attachés.

Récapitulatif des évolutions de ressources :

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
Entités rattachées au Président	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Secrétariat général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
DG mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
DG Transition écologique et ressources environnementales	0	4	1	7	12	0	0	0	1	1	11	565 585,94 €	377 057,29 €
DG Aménagement	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	23 030,22 €	15 353,48 €
DG Développement économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €
DG des finances et de la commande publique	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	146 221,42 €	97 480,95 €
DG numérique et systèmes d'information	0	4	0	1	5	0	0	0	0	0	5	330 210,72 €	220 140,48 €
DG ressources humaines et administration générale	0	4	22	1	27	0	0	3	22	25	2	383 497,94 €	255 665,29 €
DG des territoires	0	1	8	2	11	0	0	0	1	1	10	483 165,15 €	322 110,10 €
Total	1	15	31	11	58	0	1	3	24	28	30	1 931 711,39 €	1 287 807,59 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

VU le comité technique en date du 03 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022 PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
--	---